

Rapport de durabilité

Swisscanto (LU) Equity Fund Sustainable Climate

au 30.09.2024

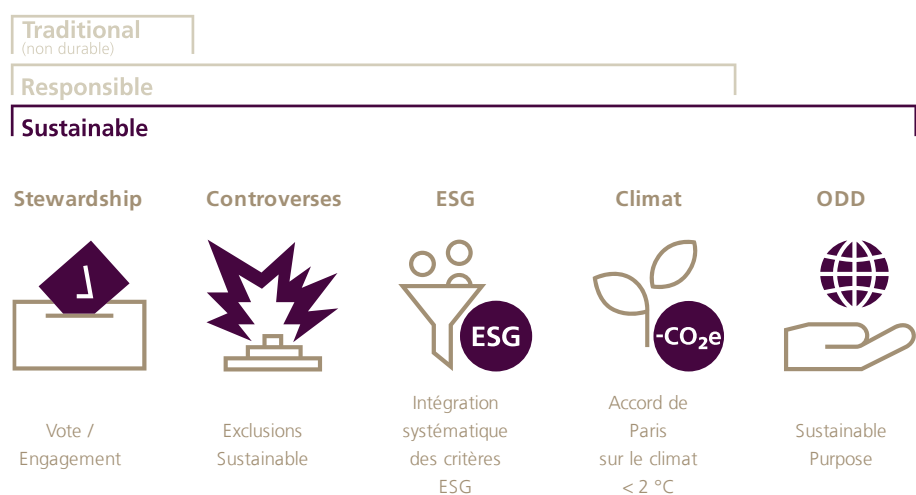
Benchmark **MSCI World Index (TR Net) in EUR**

Pondération du portefeuille Corporate **100.0%**

Pondération du portefeuille Sovereign **0.0%**

Gammes de produit et approches de durabilité

Lors de la sélection des placements, les gammes de produits et approches illustrées ci-après et décrites dans les « Explications sur les gammes de produits et les approches de durabilité » sont appliquées.



Vue d'ensemble

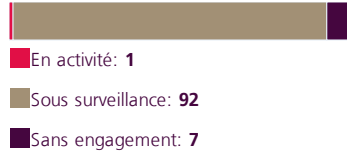
Swisscanto Sustainability Rating



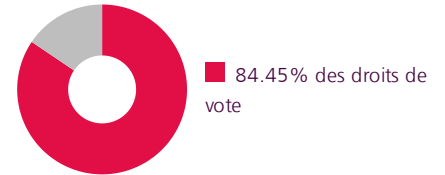
Stewardship



Engagement, % des entreprises



Vote



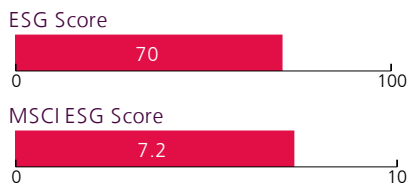
Aspects controversés



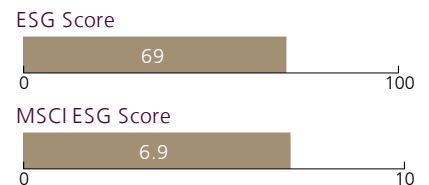
ESG



Portefeuille



Benchmark



Climat



Portefeuille

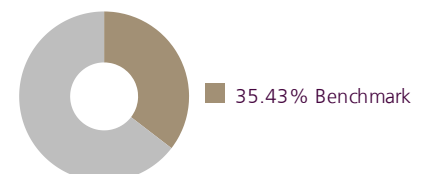
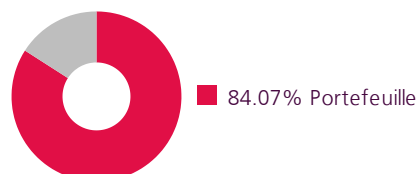


Benchmark



Objectif climatique: <2 °C

SDGs



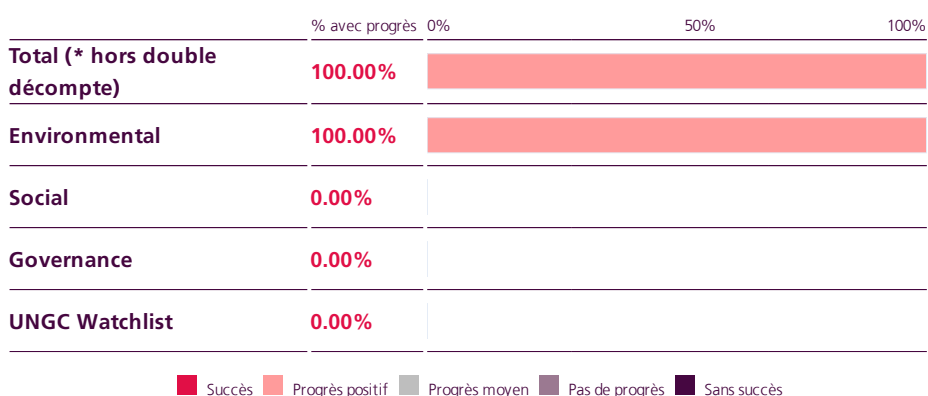


Rapport d'engagement

Vue d'ensemble de l'engagement portefeuille

	% du portefeuille Corporate	Nombre d'émetteurs	Nombre d'activités
Total (* hors double décompte)	1.04%	1	1
Environmental	1.04%	1	1
Social	0.00%	0	0
Governance	0.00%	0	0
UNGC Watchlist	0.00%	0	0

Progrès des engagements du portefeuille



Principales positions sous engagement en portefeuille

Emetteur	Pondération portefeuille	Thème
Ivanhoe Mines Ltd.	1.04%	GHG Emissions

*En Suisse, nous menons l'engagement nous-mêmes. À l'étranger, nous avons mandaté Sustainalytics. L'accent est mis sur le Pacte mondial de l'ONU, le changement climatique, la biodiversité, l'économie circulaire et la gouvernance. Avec chaque entreprise, nous pouvons mener des engagements sur différents sujets en même temps. Au niveau du portefeuille, ces engagements ne sont comptabilisés qu'une seule fois. Pour les fonds, 100 % des placements d'entreprises détenus directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds Swisscanto sont pris en compte. Pour les fonds de fonds Swisscanto, une moyenne pondérée des fonds cibles Swisscanto est indiquée.

Activités de vote dans le Portefeuille

Votés (AuM, en EUR mio.)




Droits de vote (AuM, en EUR mio.)



99.63% des AuM du portefeuille sont investis dans des placements en action avec droits de vote, pour lesquels **84.45%** ont été votés. Au total, les droits de vote ont été exercés pour **84.14%** des AuM du portefeuille.

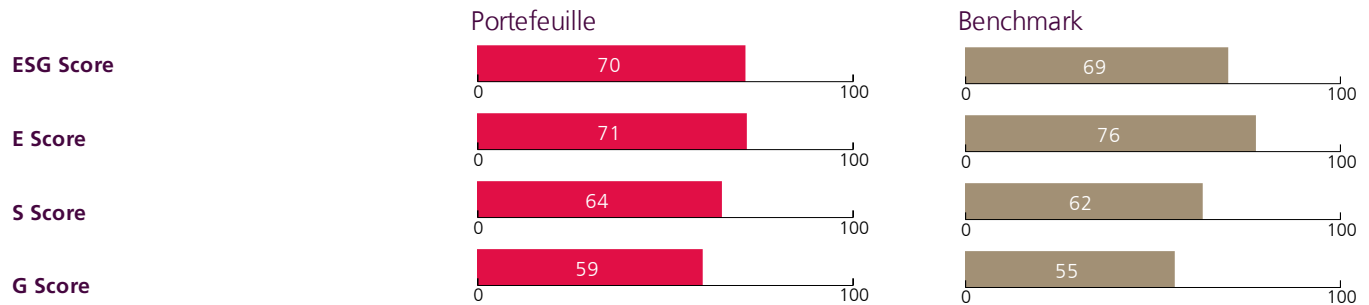
Pour les fonds, 100 % des placement en action avec droits de vote détenus directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds Swisscanto sont pris en compte. Pour les fonds de fonds Swisscanto, une moyenne pondérée des fonds cibles Swisscanto est indiquée. Toutes les données de votes ci-dessus sont représentatives de la période de 12 mois précédant la date du rapport.

Exposition aux controverses de la gamme de produits «Sustainable» Corporate

Critères	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark	Nombre d'entreprises Benchmark	Critères	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark	Nombre d'entreprises Benchmark
 Génie génétique : Dissémination d'OGM	0.00%	0.72%	7	 Energie nucléaire	0.00%	3.69%	41
Exploitation forestière non durable	0.00%	0.33%	11	Fabrication d'équipements militaires	0.00%	2.19%	42
Huile de palme non certifiée (<50% RSPO)	0.00%	0.22%	9	Fabrication d'équipements militaires (> 5 % du chiffre d'affaires)	0.00%	1.40%	22
Pêche et pisciculture non durables	0.00%	0.11%	3	Elevage industriel	0.00%	0.93%	10
 Extraction de sources d'énergie fossiles	0.00%	11.62%	96	Production de tabac et d'articles pour fumeurs	0.00%	0.90%	9
Exploitation de centrales à énergie fossile	0.00%	3.08%	47	Fabrication d'armes et de munitions	0.00%	0.78%	10
Réserves de charbon	0.00%	2.42%	30	Production d'alcool (> 5 % du chiffre d'affaires)	0.00%	0.76%	14
Production d'automobiles et d'avions	0.00%	2.04%	34	Armes controversées	0.00%	0.60%	3
Réserves de charbon (ex. production de métaux)	0.00%	1.42%	14	Travail abusif des enfants	0.00%	0.56%	4
Extraction de charbon (> 5 % du chiffre d'affaires)	0.00%	0.34%	5	Jeux de hasard (> 5 % du chiffre d'affaires)	0.00%	0.34%	16
Compagnies de croisière	0.00%	0.09%	2	Infractions au Pacte mondial des Nations unies	0.00%	0.14%	3
Compagnies aériennes	0.00%	0.06%	9	Génie génétique : Médecine humaine	0.00%	0.03%	1
 Recul de la biodiversité				 Production de contenu pornographique	0.00%	0.01%	1
 Changement climatique							
 Mise en danger de la société et de la santé							

Exposition du portefeuille et du benchmark aux critères d'exclusion applicables au produit. Si un émetteur répond à plusieurs critères d'exclusion, il est répertorié pour chaque critère d'exclusion enfreint. Par conséquent, l'exposition déclarée est généralement plus élevée que l'exposition nette du portefeuille et du benchmark, qui est indiquée sur la page d'aperçu, en raison des décomptes multiples. Des exceptions peuvent exister pour des critères individuels (par exemple, pour les obligations vertes ou durables ou les constructeurs d'automobiles ayant une stratégie de transition globale), qui ne sont donc pas comptabilisées comme une exposition aux critères.

ESG Score et détail



Scores ESG, E, S et G propriétaires pondérés pour le portefeuille et l'indice de référence. Toutes les positions Corporate et Sovereign avec un score sont prises en compte dans le calcul. Les scores sont ajustés en divisant par la somme des valeurs couvertes.

Positions les plus importantes du portefeuille

Emetteur	ESG Score	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark
United Rentals, Inc.	73	3.67%	0.08%
Westinghouse Air Brake Technologies Corporation	43	3.53%	0.05%
Owens Corning	77	3.31%	0.02%
Quanta Services, Inc.	47	3.23%	0.06%
Eaton Corp. Plc	52	3.22%	0.19%
Applied Materials, Inc.	96	3.07%	0.24%
First Solar, Inc.	92	2.97%	0.04%
Contemporary Amperex Technology Co., Ltd.	72	2.95%	0.00%
Schneider Electric SE	98	2.93%	0.21%
Hydro One Limited	56	2.89%	0.02%

ESG Laggards

Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark	Nombre d'entreprises Portefeuille	Nombre d'entreprises Benchmark
3.11%	11.15%	2	179

Exposition du portefeuille et de l'indice de référence aux ESG Laggards. Les ESG Laggards sont des entreprises dont les performances sont particulièrement médiocres en termes de score ESG propriétaire dans leur groupe de référence respectif.

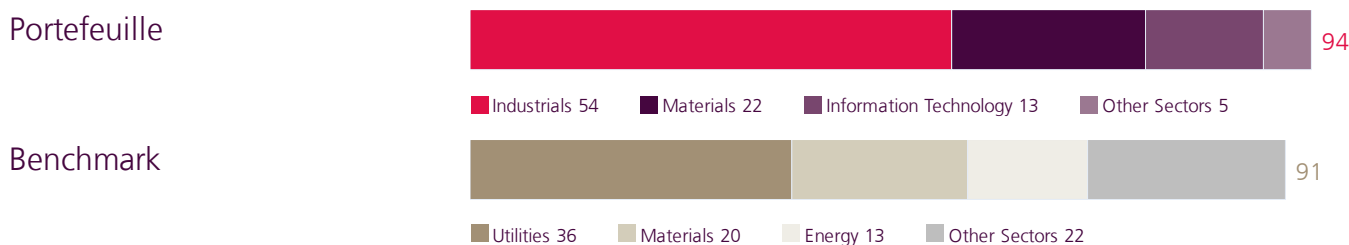
Atteinte de l'objectif de <2 °C



Intensité en CO₂e Corporate du portefeuille et de la benchmark, ainsi que leur écart relatif (en %) par rapport à la trajectoire de réduction des émissions de CO₂e conforme à l'Accord de Paris sur le climat. Si l'écart en pourcentage pondéré (Corporate & Sovereign) est inférieur à l'objectif de "Réalisation de l'objectif", l'objectif climatique est considéré comme atteint. La trajectoire est calculé en réduisant l'intensité en CO₂e de 4% par an en plus de la croissance nominale du PIB. L'intensité en CO₂e pour les Corporate est calculée en divisant les émissions CO₂e Scope 1 et 2 (en tonnes) par le chiffre d'affaires (en millions d'USD). Des estimations peuvent être faites pour les données manquantes.

Décomposition de l'intensité en CO₂e

Corporate par secteur



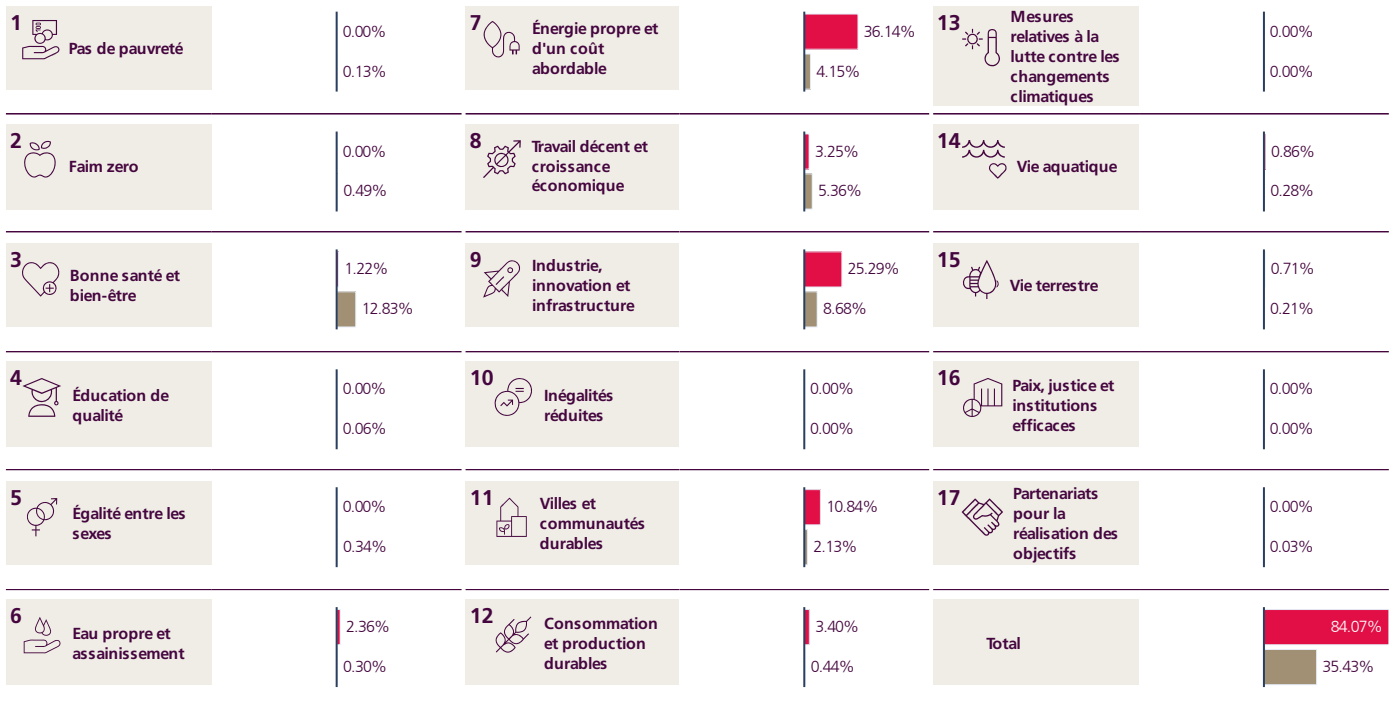
Contribution des secteurs aux intensités de CO₂e pondérées du portefeuille et de l'indice de référence.

Portefeuille	Emetteurs	CO ₂ e- intensité	Part des émissions de CO ₂	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark
	Linde plc	1'163	22.41%	1.81%	0.33%
	Waste Management, Inc.	785	17.94%	2.14%	0.12%
	ROCKWOOL A/S	480	12.18%	2.38%	0.01%

Benchmark	Emetteurs	CO ₂ e- intensité	Part des émissions de CO ₂	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark
	Southern Company	2'902	4.49%	0.00%	0.14%
	NextEra Energy, Inc.	1'579	4.31%	0.00%	0.25%
	Linde plc	1'163	4.18%	1.81%	0.33%

Positions dans le portefeuille et dans le benchmark en fonction de leur plus grande contribution aux intensités de CO₂e

17 Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)



■ Portefeuille ■ Benchmark

Chiffre d'affaires (en %) des émetteurs du portefeuille et du benchmark qui contribuent positivement à la réalisation d'un ou plusieurs des 17 objectifs de développement des Nations Unies (ODD), pondéré par l'allocation du portefeuille. Si le produit ou le service d'un émetteur contribue à plus d'un objectif, le chiffre d'affaires est réparti en conséquence.

Les pourcentages présentés dans le tableau ci-dessus résultent de la somme des valeurs de marché des investissements qualifiés comme durables, c'est-à-dire des données basées sur les revenus, tandis que les pourcentages indiqués dans les informations précontractuelles reflètent la somme des valeurs de marché des investissements dans de telles activités économiques, c'est-à-dire des données basées sur les positions. Cela peut entraîner des différences dans les résultats.

Explications

Rapport de durabilité

Le rapport de durabilité offre une transparence sur le degré de durabilité du portefeuille de fonds ou de gestion de fortune (portefeuille) géré.

Gammes de produit et approches de durabilité

Gammes de produits

L'offre de produits durables comprend deux gammes de produits auxquelles sont appliquées différentes approches de durabilité. La gamme de produits «Responsible» comprend toujours l'application de critères d'exclusion, l'analyse ESG systématique comme partie intégrante du processus de placement, ainsi qu'une réduction de l'intensité en CO₂e des placements. Outre les approches susmentionnées, la gamme de produits «Sustainable» comprend l'application d'exclusions encore plus étendues et investit également dans des leaders ODD ou des leaders ESG (Sustainable Purpose). Les exclusions basées sur SVVK-ASIR s'appliquent à toutes les lignes de produits (y compris aux actifs non gérés durablement). Celles-ci comprennent principalement des fabricants d'armes prohibées et peuvent inclure des entreprises ainsi que des Etats.



Stewardship - Vote / Engagement

En tant qu'actionnaire, nous nous engageons activement dans un dialogue continu avec les directions des entreprises. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre des directives d'engagement de la gestion des actifs de la Zürcher Kantonalbank. Les entreprises sont notamment tenues de formuler des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, de les mettre en oeuvre de manière cohérente et d'en rendre compte de manière transparente. Nos activités et nos directives d'engagement sont publiés sur <https://www.zkb.ch/en/home/asset-management/sustainability/investment-stewardship.html>. Nos directives de vote se fondent sur les principes suisses et internationaux de gouvernance d'entreprise ainsi que sur les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI). Le seuil pour l'exercice des droits de vote sur nos marchés de vote à l'étranger est de 5 millions de francs suisses pour les fonds domiciliés en Suisse et de 2 millions de francs suisses pour les fonds domiciliés au Luxembourg par position d'action. Pour les actions suisses, nous votons de manière générale. De plus amples informations sur notre comportement de vote peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.swisscanto.com/voting>



Controverses - Exclusions Sustainable

L'application de critères d'exclusion étendus fait partie intégrante de l'approche Sustainable du Gestionnaire d'actifs. En plus des exclusions prévues par SVVK-ASIR, excluons les entreprises actives dans l'extraction d'uranium sont exclues, de gaz naturel* ou de pétrole*, l'exploitation de centrales à énergie fossile (> 5% du chiffre d'affaires), l'extraction de charbon (hors production de métaux)*, les réserves de charbon*, la construction de réacteurs nucléaires*, la fabrication d'armes et de munitions, la fabrication d'équipements militaires ou la construction de véhicules automobiles* (sauf exceptions justifiées) et d'avions*, les compagnies aériennes* et de croisière*, l'exploitation d'installations nucléaires*, le génie génétique (dissémination d'OGM* et médecine humaine), la pêche*, la pisciculture* et la sylviculture* non durables, l'élevage de masse, la fabrication de tabac et d'articles pour fumeurs, la production d'alcool (> 5% du chiffre d'affaires) ou encore la création de contenus pornographiques, les jeux de hasard (> 5% du chiffre d'affaires) et l'exploitation des enfants, ou ayant commis des infractions au Pacte mondial des Nations unies. Des critères d'exclusion étendus - outre les exclusions possibles sur la base de SVVK-ASIR - sont également appliqués au niveau des Etats. Les emprunts d'Etat exclus concernent les Etats qui présentent un faible degré de démocratie et de liberté (classés « not free » dans les rapports annuels « Freedom in the World » publiés par Freedom House Washington, DC) ou un degré de corruption élevé (score CPI < 35 selon l'indice de perception de la corruption ou le « Corruption Perceptions Index ; CPI » de Transparency International), qui appliquent la peine de mort, qui développent leur part d'énergie nucléaire (part totale > 50%)* dans leur mix énergétique, dont le budget militaire est important (> 4% du PIB) et qui n'ont pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat*, le traité de non-prolifération des armes nucléaires (NPT) et/ou l'Accord sur la biodiversité (CBD)*. Lors de l'établissement de la liste d'exclusion, des dimensions de risque socio-économiques telles que le blanchiment d'argent et la corruption sont également prises en compte. *Hors obligations Green et Sustainability



ESG - Intégration systématique des critères ESG

L'analyse systématique des critères ESG fait partie intégrante du processus de placement actif et a pour but d'identifier très tôt les risques, mais aussi les opportunités découlant des tendances ESG. Les critères ESG viennent compléter l'analyse financière pure et permettent d'aboutir à des décisions de placement avisées.



Climat - Accord de Paris sur le climat < 2 °C

Conformément à l'Accord de Paris sur le climat, l'activité d'investissement du portefeuille est axée sur une réduction de l'intensité en CO₂e des placements d'au moins 4% par an. L'objectif de la stratégie de placement est basé sur l'intensité en CO₂e de l'univers de placement fin 2019.



ODD - Sustainable Purpose

L'approche « Sustainable Purpose » se concentre sur le rendement en investissant dans des entreprises et des Etats présentant une utilité sociale (champions ODD). Les leaders ODD utilisent leur force d'investissement pour créer des produits et des services respectueux de l'environnement et socialement responsables. Ils contribuent ainsi à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. A des fins de diversification, il est également possible d'investir dans des titres considérés comme supérieurs à la moyenne pour ce qui est des critères ESG au moyen d'une approche « best in class » (leaders ESG).

Retrouvez tous les détails relatifs aux fonds dans les prospectus de vente à l'adresse products.swisscanto.com.

Explications sur les indicateurs et les mesures

Swisscanto Sustainability Rating

La note de durabilité Swisscanto est calculée à partir des valeurs des fortunes collectives et des titres individuels contenus dans le portefeuille et répartis en sept catégories de durabilité, allant de A (niveau le plus élevé) à G (niveau le plus bas). Pour le calcul de la note, les entreprises et les Etats sont évalués en fonction des quatre piliers de notre recherche en durabilité :



Controversy Score : dans quelle mesure y a-t-il des secteurs d'activité publiquement controversés, des pratiques d'entreprise douteuses ou des violations de normes internationales ?

ESG Score : dans quelle mesure la gestion de l'entreprise ou de l'Etat est-elle durable ?

Climate Score : quel est l'impact de l'entreprise et/ou de l'Etat sur l'environnement en ce qui concerne les émissions de CO₂e ?

SDG Score : quel impact l'entreprise ou l'Etat a-t-il sur la société et l'environnement en vue de réaliser les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies ?

Plus d'informations sur le Swisscanto Sustainability Rating:
<https://products.swisscanto.com/products/document>

Intensité en CO₂e

Pour les entreprises, tous les gaz à effet de serre inclus dans le scope 1 et le scope 2 du Protocole de Kyoto sont pris en compte (équivalents CO₂, abrégés CO₂e). Scope 1 Emissions provenant de sources situées à l'intérieur du périmètre organisationnel considéré. Scope 2 Emissions générées dans le cadre de la production d'énergie importée de l'extérieur. Toutes les autres émissions causées par l'activité de l'entreprise mais qui ne sont pas directement contrôlées (Scope 3) ne sont pas prises en compte en l'absence de données disponibles de qualité. Les données des émissions pour les entreprises proviennent d'ISS ESG. Les données des émissions utilisées pour les États, les régions et les communes proviennent d'EDGAR et sont conformes à la Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pour les intensités en CO₂e (CI), les émissions totales de CO₂e sont normalisées chaque année avec le chiffre d'affaires respectif (pour les entreprises) ou le PIB (pour les Etats, la région et les communes). Les CI manquantes sont complétées par les médianes du secteur pour les entreprises. Au sein de groupes de pairs comparables, les CI estimées d'ISS ESG sont limitées aux CI maximum rapportées du groupe de pairs. Pour les régions, les villes et les communes, on utilise les valeurs de l'Etat concerné et pour les agences de financement, la médiane du secteur financier concerné.

Pour les portefeuilles actifs gérés selon l'approche Responsable, la compatibilité avec l'Accord de Paris sur le climat (objectif de réduction de 2 degrés) du portefeuille par rapport à l'indice de référence est déduite au 31.12.2019. L'objectif climatique est réduit chaque année de 4 % plus la croissance économique nominale. L'atteinte de l'objectif de 2 degrés pour les fonds actifs mixtes (corporate & sovereign) est déterminée comme suit : (pondération Corporate x écart CI Corporate par rapport à l'objectif de 2 degrés) + (pondération Sovereign x écart CI Sovereign par rapport à l'objectif de 2 degrés).

Part des aspects controversés

L'application de critères d'exclusion (sur le modèle de la SVVK-ASIR et, le cas échéant, d'exclusions supplémentaires) est la première étape du processus d'investissement en plusieurs étapes. Nous excluons les entreprises qui poursuivent des activités commerciales jugées critiques du point de vue du développement durable ou qui sont fortement impliquées dans de telles entreprises. Si une entreprise répond à plusieurs critères d'exclusion, elle est mentionnée plusieurs fois dans le rapport détaillé sur les aspects controversés. Les doublons sont corrigés au niveau du portefeuille global ou de l'indice de référence sur la page d'aperçu. Par conséquent, le poids et le nombre d'entreprises total dans le rapport détaillé ne correspondent pas toujours au poids ou au nombre d'entreprises dans la page d'aperçu. Les données relatives aux aspects controversés sont fournies par MSCI ESG Research Inc.

Le présent Sustainability Report se réfère aux actifs auxquels s'applique la politique d'investissement durable, ainsi qu'aux fonds de placement et aux investissements directs lorsqu'ils sont disponibles. Par exemple, les investissements dans des produits dérivés de paniers d'émetteurs sous-jacents ou les investissements dans des classes d'actifs spécifiques (devises, métaux précieux, matières premières, etc.) ne sont pas inclus dans l'évaluation.

Mentions juridiques

Le présent document est fourni à titre d'information. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat, de détention ou de vente d'instruments financiers ou d'acquisition de produits ou de services, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Le présent document est destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux investisseurs d'autres pays.

Les produits et services décrits dans le présent document ne sont pas disponibles pour les « US Persons » telles que définies par les règlements en vigueur (notamment la Règlementation S de l'US Securities Act de 1933).

Le document a été établi avec la diligence habituellement requise par la Zürcher Kantonalbank et peut contenir des informations provenant de sources tierces soigneusement sélectionnées. La Zürcher Kantonalbank ne donne toutefois aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent et décline toute responsabilité concernant les dommages pouvant découler de l'utilisation du document.

L'évolution de valeur et les rendements passés ne garantissent pas le succès futur des placements. Tout investissement comporte des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement, mais aussi de change. Pour ce qui est des informations relatives à la durabilité, nous attirons votre attention sur le fait qu'en Suisse, il n'existe pas de cadre de référence accepté de tous, ni de liste universelle de facteurs à prendre en compte pour garantir la durabilité des placements.

Les informations contenues dans le présent document se réfèrent aux fonds Swisscanto domiciliés en Luxembourg (« fonds Swisscanto luxembourgeois »).

Les seules sources d'information faisant foi pour l'acquisition de parts de fonds Swisscanto luxembourgeois sont les documents actuels sur les fonds (p. ex. contrats de fonds/conditions contractuelles, prospectus de vente, informations clés pour l'investisseur ou feuilles d'informations de base ainsi que rapports de gestion), qui peuvent être obtenus sur www.swisscanto.com, auprès de Swisscanto Direction de Fonds SA, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, (qui représente également les fonds Swisscanto luxembourgeois), ou dans toutes les agences de la Zürcher Kantonalbank. L'agent payeur en Suisse pour les fonds Swisscanto luxembourgeois est la Zürcher Kantonalbank, Bahnhofstrasse 9, CH-8001 Zurich.

© Zürcher Kantonalbank. Tous droits réservés

Disclaimers requested by data providers:

Although Zürcher Kantonalbank's information providers, including without limitation, MSCI ESG Research Inc. and its affiliates (the "ESG Parties"), obtain information from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of any data herein. None of the ESG Parties makes any express or implied warranties of any kind, and the ESG Parties hereby expressly disclaim all warranties of merchantability and fitness for a particular purpose, with respect to any data herein. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein. Further, without limiting any of the foregoing in no event shall any of the ESG Parties have any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.